

Soutien réitéré à Julien Théry

Montreuil, le 02/09/2026

Le 23 juin 2025, la Commission de discipline de l'Université Lumière Lyon 2 a rendu un jugement interdisant à Julien Théry d'exercer ses fonctions de Professeur des Universités dans tout établissement public français pendant 18 mois et le privant de traitement pour la même durée. Cette procédure disciplinaire avait été ouverte en décembre 2025 à l'initiative de la présidence de l'Université Lumière Lyon 2 dans le contexte d'une campagne politico-médiatique lancée un peu plus tôt contre J. Théry sur le réseau social X par un compte anonyme et par celui de la LICRA, sur la base de la capture d'écran, volontairement tronquée, d'une publication de J. Théry sur facebook. Cette campagne faisait manifestement suite à la publication peu auparavant par J. Théry d'un article historique et critique intitulé « Antisémitisme de gauche : la grande fake news ».

FO ESR a soutenu Julien Théry face à ces attaques inadmissibles (voir [ici](#)) et lui réitère son soutien.

Après mûre réflexion, compte tenu des motivations de la décision disciplinaire et compte tenu du contexte général dans lequel celle-ci intervient, J. Théry

- *prend acte que le climat actuel ne permet pas d'espérer raisonnablement la remise en cause en appel, par les instances compétentes, d'une procédure disciplinaire qu'il estime opportuniste, politiquement motivée et menée à charge,*
- *dénonce l'inégalité de traitement en matière de libre expression citoyenne des universitaires par l'Université Lumière-Lyon 2 : alors que sa liberté de s'exprimer sur les réseaux sociaux pour dénoncer les soutiens à l'entreprise génocidaire à Gaza et ses pseudo-justifications historico-bibliques a été lourdement sanctionnée, celle de s'exprimer publiquement en faveur du nettoyage ethnique en Palestine, en revanche, n'a pas été mise en cause,*
- *constate que les réformes néolibérales et l'austérité imposée depuis plus de quinze ans aux universités les place dans une dépendance financière envers des bailleurs de fonds qui peuvent ainsi prétendre les contrôler au plan idéologique ou politique, au détriment des libertés des enseignants-chercheurs,*
- *remercie vivement les nombreux collègues et les organisations qui l'ont soutenu malgré les pressions, tout particulièrement le syndicat FO ESR,*
- *enfin encourage les universitaires et chercheurs à combattre pour obtenir les financements nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches en dehors de tout contrôle idéologique, à défendre pied à pied leur liberté d'expression, les libertés académiques et leur indépendance, enfin à amplifier la mobilisation contre les atrocités de masse toujours subies par les Palestiniens.*

Pour aider Julien Théry à subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille (il doit au surplus faire face à des frais de justice importants), tout en exprimant un désaccord avec l'atteinte sans précédent à la liberté des enseignants-chercheurs que représente sa sanction, une cagnotte de soutien est ouverte, gérée par le syndicat FO ESR, à l'adresse suivante : <https://www.onparticipe.fr/c/Thery>